



République française

## Délibération du Conseil Municipal de la commune de GRANDRIF

Séance du 16 octobre 2010

**Objet : Zonage d'assainissement, approbation définitive**

Nombres de membres		
Afférents au CM	En exercice	Ayant pris part à la délibération
11	10	10

Date de la convocation	29 septembre 2010
------------------------	-------------------

Date d'affichage	16 octobre 2010
------------------	-----------------

Vote	
Abstention	0
Contre	0
Pour	10

L'an deux mille dix, le 16 octobre à 10 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Suzanne LABARY, maire.

**Présents :** Suzanne LABARY, Robert MALCUS, Christiane DENIMAL, Maurice FILLIOT, Anna-Emma GRENOT, Monique MONTEILHET, Jean-François MAYET, Frédéric PINONCELY, Jean-Paul VEDEL

**Absent(s) avec procuration:** Yves FILLIOT

**Absent(s) :** /

**A été nommé(e) secrétaire de séance:** Christiane DENIMAL

Madame le maire rappelle que par délibération du 9 mai 2009, le conseil municipal a arrêté le projet de zonage d'assainissement du territoire communal d'après le dossier d'étude du zonage d'assainissement réalisé par M. Hénou.

Ce projet a été soumis à enquête publique prescrite par délibération du 17 avril 2010 et engagée par arrêté de Mme le maire de Grandrif, n°a\_2010\_02, du 14 juin 2010.

Le dossier complet d'enquête publique a été mis à la disposition du public du 12 août 2010 au 13 septembre 2010 aux heures habituelles d'ouverture de la mairie. Une permanence du commissaire enquêteur s'est tenue le lundi 13 septembre de 14h à 17h.

Les informations réglementaires au public ont été respectées.

Le commissaire enquêteur, Monsieur Christian HOMBERT, désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand par décision n° E10000088/63 du 29 avril 2010, a remis son rapport et ses conclusions en date du 28 septembre 2010.

Il en ressort :

- « Aucun incident n'est intervenu pendant le déroulement de l'enquête publique »
- « Deux courriers ont été adressés au Commissaire, qui ne sont pas en rapport avec l'enquête publique »
- « Une observation a été portée au registre d'enquête publique, qui n'est pas en rapport avec l'enquête publique »

**Synthèse du Commissaire Enquêteur déclarant la fin du rapport et des conditions clos le 28 septembre 2010 :** « Après analyse des documents d'étude du projet de zonage assainissement, nous estimons que le périmètre proposé, tenant compte de terrains à construire ultérieurement, est pertinent à l'échelle de la partie agglomérée du village »

**Avis du Commissaire Enquêteur :**

« Avis favorable au projet d'assainissement de la commune de Grandrif »

A.R. PREFECTURE  
063-216301739-20101016-0\_2010\_74-DE  
Reçu le 18/10/2010

COMMUNE DE GRANDRIF

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT  
PERIMETRE DU ZONAGE COLLECTIF

Echelle 1 / 2 500 ème

